



Conseil économique et social

Distr. générale
18 janvier 2011
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Soixante-quatrième session

Genève, 29-31 mars 2011

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Intégration économique dans la région de la CEE:

évolutions et nouvelles difficultés au vu de la crise économique

Intégration économique dans la région de la CEE: évolutions et nouvelles difficultés au vu de la crise économique

Note du secrétariat

I. Mandat

1. À sa trente-neuvième réunion, le 16 décembre 2010, le Comité exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a adopté l'ordre du jour provisoire de la soixante-quatrième session de la Commission. En vertu du Règlement intérieur de la Commission, des documents de base doivent être établis sur les questions de l'ordre du jour provisoire, selon qu'il convient. Le présent document a trait au point 2 de l'ordre du jour «Intégration économique dans la région de la CEE: évolutions et nouvelles difficultés au vu de la crise économique» dans le cadre du débat de haut niveau.

II. La situation dans le monde

2. L'économie mondiale est entrée dans une phase de redressement après le choc financier le plus grave depuis la crise des années 30 et la récession économique la plus marquée depuis la Seconde Guerre mondiale. En 2009, le produit intérieur brut (PIB) mondial s'est contracté pour la première fois en plus de cinquante ans. En dépit de la gravité du choc financier, le recours agressif à la politique monétaire et à la politique budgétaire, une coopération économique relativement étroite entre les gouvernements, et l'aide apportée par les institutions financières internationales et régionales ont permis de contenir les effets de la crise. Sans ces mesures sans précédent et remarquables, il est plus que probable que le monde aurait connu une dépression similaire à celle des années 30.

3. Si le PIB mondial a reculé de 0,6 % en 2009, d'importantes régions du monde (notamment en Asie) ont dans une large mesure évité le pire de la crise et ont pu conserver un taux de croissance raisonnable, bien qu'en baisse. Les économies avancées (Amérique du Nord, Europe occidentale et Japon) ont été particulièrement durement touchées, les

économies émergentes d'Europe et les nouveaux États membres de l'Union européenne (UE) étant les deux régions les plus durement frappées du monde.

4. Les échanges commerciaux ont considérablement ralenti, partout dans le monde, entre l'automne 2008 et le printemps 2009 en raison d'une baisse du revenu national et de l'absence de financement. En volume, le commerce mondial a reculé de 12,2 % en 2009, soit la contraction la plus importante en plus de soixante-dix ans. Compte tenu des importantes diminutions de prix, notamment des produits pétroliers et des minerais, la baisse en dollars s'est établie à environ 23 %. La contraction des flux commerciaux, que ce soit au niveau mondial ou national, a donc été beaucoup plus marquée que celle des PIB. La croissance des échanges a repris au second semestre de 2009 et s'est poursuivie en 2010 avec une progression (en volume) d'environ 13 %. Le protectionnisme commercial, qui a caractérisé la crise des années 30, a été dans une large mesure évité grâce aux mécanismes mondiaux de gouvernance du commerce, principalement les disciplines de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), mais également en raison de la prise de conscience du fait que le protectionnisme avait en réalité contribué à aggraver la situation pendant les années 30. Les échanges commerciaux ont été l'une des principales courroies de transmission aux économies (hors Amérique du Nord et Europe occidentale) qui ne possédaient pas de quantités importantes d'actifs financiers dont l'effondrement de la valeur a été au cœur de la crise.

5. En 2010, le PIB mondial a retrouvé un taux de croissance tendanciel proche de ce qu'il était avant la crise, qui devrait se maintenir au même niveau environ en 2011 voire ralentir légèrement. Comme c'était déjà le cas avant la crise, la croissance des économies en développement/émergentes est considérablement plus rapide que celle des économies avancées. C'est pourquoi, compte tenu de la prédominance de ces dernières, la région de la CEE continuera d'enregistrer au cours des prochaines années un taux de croissance beaucoup plus faible que le taux de croissance mondial moyen.

6. L'économie mondiale est certes dans une phase de reprise, mais la crise aura d'importantes conséquences à long terme sur les niveaux de vie dans la plus grande partie du monde comme sur la nature et le fonctionnement des institutions nationales et internationales. D'une manière générale, la crise a réduit l'influence des économies de la CEE dans la gouvernance mondiale. Par exemple, le G-20 a, dans les faits, remplacé le G-7 en tant que principal organe mondial de promotion de la coordination macroéconomique, et au Fonds monétaire international (FMI) le nombre de sièges et de quotes-parts attribués aux pays d'Europe a légèrement diminué.

7. Au plus fort de la crise, en 2008-2009, la coordination internationale des politiques économiques a été rendue plus simple par le fait qu'il fallait partout relancer l'économie et que la coordination avait principalement pour objectif d'éviter les «profiteurs» qui peuvent se révéler coûteux pour les pays qui mettent en place des mesures de relance (par la dette) dont tous profiteront. Il y a donc eu une étroite coopération économique. Toutefois, la reprise s'est faite à des rythmes très différents selon les pays, et par conséquent les mesures à mettre en œuvre varient fortement en fonction de chaque situation. Non seulement les politiques nationales varient d'un pays à l'autre, mais ce qu'un pays considère comme nécessaire de son point de vue peut même être néfaste pour des pays qui en sont à différents stades du redressement. La coordination au niveau mondial des politiques économiques est donc devenue beaucoup plus difficile.

8. Les déséquilibres mondiaux sont considérés comme l'une des causes profondes de la crise. Même si le fait que la reprise ne se fasse pas partout au même rythme (elle est plus rapide dans les pays qui ont un excédent commercial que dans ceux qui ont un déficit commercial) a temporairement réduit leur importance, une fois celle-ci achevée il est probable que ces déséquilibres, et les vulnérabilités qui les accompagnent, retrouveront des

niveaux insoutenables s'ils ne sont pas corrigés comme il convient par des ajustements de taux de change.

III. La région de la CEE et le reste du monde

9. La région de la CEE a assuré plus de la moitié de la production économique mondiale (sur la base des parités de pouvoirs d'achat) pendant plus d'un siècle; sa part du PIB mondial cependant est tombée depuis peu en dessous de 50 % en raison de la croissance plus rapide des économies en développement. En 2000 encore, l'Union européenne et l'Amérique du Nord assuraient chacune plus d'un quart de la production mondiale, et les pays émergents d'Europe orientale et du Sud, le Caucase et l'Asie centrale 5 %. Aujourd'hui, la part de l'Union européenne et de l'Amérique du Nord est revenue à à peine plus d'un cinquième du PIB mondial et celle des pays émergents d'Europe est passée à 6 %. La part de la CEE devrait continuer à diminuer au cours des prochaines décennies, étant donné que la croissance de la population et du revenu par habitant y est inférieure aux moyennes mondiales.

10. Au cours des vingt années qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale, les pays d'Europe occidentale et l'Union soviétique se sont développés plus rapidement que les États-Unis, avec pour résultat une certaine convergence: au début des années 70, le revenu par habitant en Europe occidentale représentait environ 70 % du revenu par habitant aux États-Unis, et celui de l'Union soviétique environ 35 %, soit la moitié de celui d'Europe occidentale. Toutefois, depuis 1970, la convergence entre l'Europe occidentale et les États-Unis est interrompue alors que le revenu moyen par habitant des États de l'ex-Union soviétique ne représente plus qu'un quart de celui des États-Unis et un tiers de celui de l'Europe occidentale. En d'autres termes, au cours des quarante dernières années, non seulement il n'y a pas eu de poursuite de la convergence, mais les écarts entre le niveau de vie des trois grandes sous-régions géographiques de la CEE se sont accentués.

11. La région de la CEE, qui compte 56 États membres, reste très diverse. Bien qu'elle regroupe la plupart des économies avancées du monde, 26 (près de la moitié) de ses États membres ont un revenu par habitant inférieur à deux fois la moyenne mondiale, 12 ont un revenu par habitant inférieur à la moyenne mondiale et 5 un revenu inférieur à la moitié de la moyenne mondiale. Neuf de ses États membres sont considérés comme des pays en développement sans littoral au sens de la définition de l'ONU.

12. Les importations des pays de la CEE se sont élevées à plus de 9 700 milliards de dollars et les exportations à 8 900 milliards de dollars en 2008, soit 60,6 % des importations mondiales et 56,0 % des exportations mondiales (sur la base de données de 2008, les données de 2009 étant faussées par la forte baisse des flux commerciaux provoquée par la crise économique). Par grandes sous-régions géographiques les pourcentages sont les suivants: Amérique du Nord 16,1 % des importations et 11,1 % des exportations, Europe (y compris la Turquie et Israël) 41,6 % des importations et 40,4 % des exportations, et Communauté d'États indépendants (CEI) plus la Géorgie 2,9 % des importations et 4,5 % des exportations.

13. Au cours des trente dernières années, la croissance des économies avancées de la CEE a été relativement faible par rapport à celle d'autres régions du monde et à ce qu'elle avait été juste après la Seconde Guerre mondiale. Dans nombre de ces économies, les inégalités de revenus et de richesse se sont accentuées (en particulier les revenus des très riches ont augmenté sensiblement plus rapidement que la moyenne). Les modèles économiques de ces pays n'ont donc pas pu produire une forte croissance économique tout en préservant ou en renforçant l'équité. Il n'en reste pas moins que les niveaux de revenus et d'équité de la région sont parmi les plus élevés au monde.

14. Un facteur important dont il faut tenir compte lorsqu'on évalue les politiques économiques nationales est la mesure dans laquelle le revenu national sert à améliorer le bien-être économique de la population. Le bien-être économique reste un concept normatif, mais il existe à l'heure actuelle de nombreuses tentatives pour en formaliser la mesure. On considère généralement que le facteur le plus important est celui du revenu par habitant. Parmi les autres facteurs, on peut citer un revenu élevé, l'égalité entre les sexes et les races et un niveau élevé d'éducation, de loisirs et de santé (y compris l'espérance de vie). De nombreuses tentatives ont été faites pour le quantifier, notamment par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) qui a mis au point un indice du développement humain. En règle générale, les diverses études parviennent à la conclusion que les pays avancés à haut revenu de la région de la CEE, notamment les pays nordiques, sont au plus haut de l'échelle de bien-être économique. Une fois le revenu par habitant pris en compte, les nouveaux États membres et les pays émergents d'Europe présentent généralement un niveau élevé de bien-être économique. Toutefois, ce qui peut sembler quelque peu paradoxal, lors des enquêtes, les populations des pays émergents d'Europe jugent leurs conditions de vie décevantes.

15. Les pays avancés de la CEE sont les principales sources mondiales d'investissements étrangers directs (IED). Les flux d'IED en provenance des pays de la CEE ont atteint près de 1 500 milliards de dollars en 2008, soit plus de 76 % du total mondial avant de chuter de près de moitié en 2009 pour s'établir à 780 milliards. Sur les 20 premières sources d'IED dans le monde, 15 sont des pays de la CEE. Les sources les plus importantes sont les États-Unis suivis de la France. La Fédération de Russie est également une source très importante, comparable à la Chine, que ce soit en termes de flux ces dernières années ou de stock. Les pays de la CEE ont reçu plus de 1 100 milliards de dollars d'investissements étrangers directs en 2008 soit plus de 61 % du total mondial. Le principal destinataire est les États-Unis, alors que la Russie est le deuxième bénéficiaire parmi les pays émergents après la Chine. Globalement, la région de la CEE est un investisseur net (sorties moins entrées) avec un solde d'environ 400 milliards de dollars en 2008. Les économies émergentes d'Europe sont également des bénéficiaires nets avec des entrées presque deux fois plus importantes que les sorties.

16. Bien que des progrès sensibles aient été réalisés au niveau mondial s'agissant des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), la crise économique a provoqué dans certains pays un recul par rapport aux objectifs, et les pays en développement restent tout particulièrement dépendants de l'aide publique au développement (APD) fournie par les économies avancées pour reprendre leur progression. Les pays de la CEE fournissent 89,4 % de l'APD globale apportée par les pays membres du Comité d'aide au développement (CAD), et leur capacité à maintenir au cours des prochaines années l'assistance fournie au même niveau, voire à l'accroître, sera donc un facteur clef. L'objectif consistant à consacrer 0,34 % du revenu national brut à l'APD, pris lors du sommet du G-8 de Gleneagles et du Sommet du Millénaire +5, n'a pas été atteint pour un certain nombre de raisons y compris très probablement la crise économique. En particulier, alors que l'Union européenne s'était fixé un objectif de 0,59 %, son APD n'a représenté que 0,48 % du revenu brut. Il n'en reste pas moins que ce chiffre est supérieur à celui des États non membres de l'Union européenne (à l'exception de la Norvège).

IV. La crise économique et financière dans la région de la CEE

17. Sur les cinq régions de l'ONU telles que représentées par les commissions régionales, la CEE a été celle qui a été le plus durement touchée par la crise financière. La croissance réelle y est tombée de 3,2 % en 2007 à 0,9 % en 2008 et à -3,7 % en 2009 avant de remonter à 2,5 % en 2010. Mais 10 des pays de la région, soit un peu moins d'un

cinquième, ont à nouveau enregistré une croissance négative en 2010. D'après les prévisions actuelles, la croissance devrait s'établir à 2,3 % en 2011 et à 2,8 % en 2012.

18. Parmi les trois sous-régions (Europe occidentale et centrale, Amérique du Nord et économies émergentes), ce sont les économies émergentes qui ont été le plus touchées, aussi bien en termes absolus avec une baisse du PIB de 6,2 % qu'en termes relatifs, avec un taux de croissance en 2009 inférieur de 13,8 points à la moyenne sur la période 2003-2007. L'Europe occidentale et centrale (qui englobe les nouveaux États membres) a enregistré un taux de croissance de -4,0 % en 2009, soit un recul de 6,6 points par rapport à la moyenne pour la période 2003-2007. C'est l'Amérique du Nord qui a été le moins durement frappée, avec un taux de croissance de -2,6 % en 2009, soit une baisse de 5,4 points par rapport à la moyenne pour la période 2003-2007. Bien que ce soit les économies émergentes qui aient été le plus durement touchées, huit de ces économies ont enregistré une croissance positive en 2009 alors que dans les deux autres sous-régions seule la Pologne et Israël ont eu une croissance positive la même année.

19. La lente reprise dans la région enregistrée en 2010 devrait se poursuivre en 2011, et il ne devrait pas y avoir de récession en double creux généralisée. Ces prévisions sont conformes à ce qu'indiquent les indicateurs avancés composites de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui montrent une poursuite de l'expansion. Néanmoins, nombre d'économies de la région ne devraient pas retrouver leurs niveaux records de revenus d'avant la crise (en général de 2009) avant la mi-2011 ou 2012. La reprise sera peu soutenue en raison de la persistance du chômage, qui limitera les dépenses de consommation, parce que les gouvernements devront mettre prématurément fin aux mesures budgétaires de relance en raison de la hausse rapide de l'endettement, et parce que les systèmes financiers sont engagés dans des opérations de recapitalisation et de désendettement qui limitent partiellement leurs possibilités d'action. La croissance sera probablement plus rapide dans les économies émergentes que dans les économies avancées, mais en partant de plus bas. Les perspectives pour ces économies dépendront tout particulièrement de l'évolution de la situation économique mondiale.

20. Bien que les nouveaux États membres et les économies émergentes aient été très durement touchés par la crise en 2009 et ont dans certains cas enregistré une forte baisse de leur PIB, cette crise est loin d'avoir eu pour eux la même gravité que celle des années 90, pendant la période de transition de l'économie planifiée à l'économie de marché: à quelques exceptions près, dès la mi-2011, leur PIB réel devrait être supérieur à ce qu'il était en 2008, c'est-à-dire avant la crise, alors que pour nombre d'entre eux il leur a fallu plus de quinze ans après la crise provoquée par la transition pour retrouver les niveaux antérieurs à 1989. Néanmoins, la Russie et un grand nombre de pays de la CEI ont été plus durement touchés par la crise récente que par la crise monétaire et le défaut de la Russie en 1998.

21. La gravité de la crise dans les nouveaux États membres et les économies émergentes s'explique par un certain nombre de vulnérabilités, à savoir des déficits courants extrêmement importants, une dette extérieure à court terme (c'est-à-dire des prêts bancaires) élevée et une croissance rapide du crédit particulièrement problématique compte tenu du fait que les banques ne disposaient que d'informations relativement limitées quant à la solvabilité d'un grand nombre d'emprunteurs, une part élevée de prêts libellés en devises, des taux de change fixes dans certains cas ainsi que des bulles immobilières et financières. Le seul facteur fondamental de vulnérabilité fréquemment associé à une crise mais que ces économies ne présentaient pas était soit un important déficit budgétaire soit une dette souveraine élevée. Afin d'encourager la stabilité financière à l'avenir, la politique économique actuelle devrait avoir pour objectif d'empêcher la réapparition de ces vulnérabilités au fur et à mesure que se déroulera la reprise.

22. Au cours de la crise, le chômage a augmenté dans la plupart des économies de la CEE en 2009, puis s'est stabilisé au début de 2010. Le taux de chômage a légèrement

dépassé les 10 %, aux États-Unis et dans l'Union européenne, et s'est établi quelque peu en deçà de ce niveau dans les principales économies émergentes. Il a cependant dépassé 15 % en Espagne, en Estonie, en Géorgie, en Lettonie et en Serbie et 30 % en Bosnie-Herzégovine et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. D'après les prévisions, il restera, dans la plupart de la CEE, sensiblement supérieur à son niveau tendanciel pendant encore trois à quatre ans. Le coût en sera d'autant plus important que les assurances chômage arriveront à terme et que les ménages épuiseront leur épargne. Compte tenu de l'évolution du PIB, le recul de l'emploi a été supérieur à ce à quoi on se serait attendu aux États-Unis et inférieur en Europe occidentale: alors que la baisse du PIB a été moins marquée aux États-Unis que dans la zone euro, le chômage y a augmenté plus rapidement, principalement en raison d'une plus grande souplesse du marché de l'emploi. Toutefois, plusieurs pays d'Europe, comme l'Allemagne, l'Italie et les Pays-Bas, ont adopté diverses mesures d'urgence à court terme qui avaient pour objectif de minimiser les pertes d'emplois, dont un certain nombre se sont avérées des succès. En Allemagne par exemple, le taux de chômage n'a guère varié et était au printemps de 2010 au même niveau que deux ans plus tôt. La montée du chômage en Fédération de Russie a également été relativement peu importante compte tenu de la forte contraction du PIB.

23. L'inflation dans les économies avancées et dans de nombreux nouveaux États membres reste généralement inférieure à l'objectif de la Banque centrale européenne (BCE) qui est de 2 % en raison de la faiblesse de l'activité économique. La hausse des prix à la consommation dans la zone euro s'est depuis peu accélérée et atteignait à la fin de 2010 2,2 % sur un an (soit plus que l'objectif de la BCE). Les inquiétudes quant à une éventuelle reprise de l'inflation sont alimentées par la rapidité de la croissance des liquidités et par la hausse des prix des produits de base. Dans les économies émergentes, l'inflation approche généralement 10 %, ce qui est un niveau plus habituel pour ces économies compte tenu d'un taux de croissance actuel et attendu plus rapide. En outre, la hausse des prix des produits de base y aura probablement un impact sur l'inflation plus important étant donné que les dépenses d'alimentation y représentent une part beaucoup plus grande des dépenses de consommation.

24. En raison de la crise, le commerce réel (en volume) s'est contracté dans toute la région de la CEE en 2009 par rapport à 2008. En Amérique du Nord, les exportations ont diminué de 15 % et les importations de 17 % alors qu'en Europe les exportations comme les importations ont reculé de 15 %. Pour ce qui concerne la CEI, les exportations ont fléchi de 5 % et les importations ont baissé de 26 %. Si le recul des exportations de la CEI a été relativement faible en termes réels, il a été sensiblement plus important en valeur nominale en raison de l'effondrement des prix du pétrole. Les exportations de la Fédération de Russie ont par exemple baissé de 39 % en dollars en 2009. Les échanges commerciaux sont repartis à la hausse en 2010 mais dans de nombreux pays de la CEE n'avaient toujours pas retrouvé à la fin du troisième trimestre leurs niveaux d'avant la crise. Les exportations hors de l'Union européenne ont augmenté beaucoup plus rapidement que les importations en raison de la faiblesse de l'activité économique dans la région.

25. La situation budgétaire et en matière d'endettement des économies avancées de la région s'est détériorée de façon considérable, voire est parfois devenue problématique, en raison des mesures discrétionnaires de relance mises en œuvre, mais aussi et surtout de l'action des stabilisateurs automatiques qui ont provoqué une diminution des recettes fiscales et une augmentation des dépenses au titre des mesures de soutien des revenus. Dans certains cas, les gouvernements se sont sentis obligés d'assumer la dette du secteur financier pour stabiliser leurs marchés financiers. Les niveaux d'endettement public sont devenus particulièrement préoccupants, étant donné que la dette due à la crise est venue s'ajouter à la dégradation à long terme de la situation budgétaire qui était déjà anticipée en raison de l'évolution démographique, sauf modification profonde des politiques en matière de retraite et des politiques fiscales. Les marchés se demandent si l'endettement de

certaines des économies de la zone euro les plus durement touchées par la crise ne reflète qu'un problème de liquidités ou au contraire tient à un problème plus grave de solvabilité.

26. Un certain nombre d'économies de la CEE ont bénéficié de façon considérable de l'assistance fournie par diverses organisations multilatérales, notamment le FMI, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et l'Union européenne. Comme c'est généralement le cas, cette assistance impliquait l'accord des pays bénéficiaires à mettre en œuvre certaines mesures ou à atteindre certains objectifs. Le FMI, qui avait été fortement critiqué pour la sévérité des conditions imposées lors de la crise asiatique de 1998, a considérablement assoupli sa conditionnalité. Toutefois, il continue en règle générale de demander un certain durcissement de la politique macroéconomique. Nombre des programmes d'assistance, en particulier ceux destinés aux nouveaux États membres de l'Union européenne, ont été menés conjointement avec cette dernière. Il semble qu'en règle générale, s'agissant de ces programmes conjoints, les conditions de l'Union européenne aient été plus strictes que celles du FMI. Pendant la crise, 16 économies de la région ont été contraintes de faire appel au FMI sous une forme ou sous une autre: 3 économies avancées, 4 nouveaux États membres, 7 pays de la CEI et 2 pays d'Europe du Sud-Est.

27. Au cours de la crise de 2008-2009, le fait que dans un grand nombre de nouveaux États membres et de pays d'Europe du Sud-Est le système bancaire soit contrôlé dans une large mesure par des capitaux étrangers a suscité certaines préoccupations en raison du risque de voir les actionnaires étrangers utiliser la liquidité de ces économies pour conforter leurs propres activités. Ces craintes se sont révélées infondées et on considère aujourd'hui que la présence de capitaux étrangers a eu au contraire un effet stabilisateur, entre autres en raison du soutien que les systèmes financiers ont reçu du FMI, de la BERD, de la Banque mondiale et de la Banque européenne d'investissement dans le cadre de l'Initiative de Vienne. Néanmoins, la présence de capitaux étrangers présente un risque systémique comme cela s'est produit en Europe du Sud-Est avec la crise de la dette grecque (les banques grecques ont une part de marché d'environ 20 % dans cette sous-région). Les décideurs doivent donc trouver la formule qui permette de tirer au maximum profit de l'intégration financière internationale tout en minimisant les risques.

28. En dépit du ralentissement marqué de l'activité économique au cours de la crise, la stabilité politique et sociale a été de manière générale préservée dans l'ensemble de la région, même si certaines perturbations se sont produites dans les pays les plus durement touchés. Par conséquent, la situation a été très différente de celle qui avait régné au cours des années 30, dans une large mesure en raison de l'existence de filets de protection sociale bien développés, et parce que les autorités ont pu limiter le ralentissement de l'activité économique en mettant en œuvre des politiques macroéconomiques contracycliques énergiques.

29. Si la crise financière et économique avait plusieurs causes sous-jacentes, l'un des facteurs clefs en a été le fait que les autorités financières des pays développés de la CEE n'ont pas réussi à réguler de façon satisfaisante leur secteur financier. Après la crise, de profondes mesures de régulation ont été introduites, ce qui devrait réduire la probabilité d'une nouvelle crise similaire à l'avenir. Toutefois, dans de nombreux cas, les propositions les plus énergiques ou les plus ambitieuses n'ont pas été mises en œuvre en raison de préoccupations quant à leurs répercussions éventuelles sur la compétitivité du secteur financier national. Une harmonisation réglementaire plus étroite dans le cadre d'une coopération internationale améliorée aurait pu atténuer ces préoccupations et permettre d'assurer une plus grande stabilité du secteur financier.

30. La crise financière a fait ressortir un certain nombre de failles dans la conception institutionnelle de l'Union européenne, et notamment de la zone euro. Au niveau le plus général, la coordination économique entre les membres de la zone s'est révélée inadaptée à

une gestion de crise. Une autorité budgétaire centrale joue un rôle essentiel dans la préservation des équilibres internes au sein d'une union monétaire, mais il n'existe pas de telle autorité dans la zone euro. Une intervention de la banque centrale en tant que prêteur de dernier ressort peut avoir une influence stabilisatrice, mais la BCE n'a pas ce pouvoir. La zone euro repose sur l'hypothèse que tout déséquilibre interne résulterait en premier lieu d'une mauvaise gestion des comptes publics, mais la crise a montré que le secteur privé peut fréquemment être à l'origine de déséquilibres importants, même lorsque les finances publiques sont gérées avec prudence. En outre, il n'existe pas dans la zone euro de mécanisme de correction des déséquilibres courants internes autres que le recours à la déflation dans les économies déficitaires, ce qui peut se traduire par un chômage élevé durable et donc être relativement coûteux. D'autres questions, telles que le fait de savoir comment assurer l'intégration des marchés financiers alors que la régulation de ces marchés se fait essentiellement au niveau national, sont des questions de fond quant à la façon dont l'Union européenne a été ou devrait être conçue.

31. Avant la crise, un grand nombre d'économies émergentes ne possédant pas de ressources importantes étaient caractérisées par des déficits élevés courants en raison de leur dépendance à l'égard de l'épargne étrangère pour le financement de leur développement. Ces déficits courants se sont réduits sensiblement et rapidement avec la crise: alors qu'ils s'établissaient en moyenne à environ 12 % du PIB pour les nouveaux États membres en 2007, ils avaient pratiquement disparu en 2009. Dans les pays baltes, l'ajustement a été exceptionnellement important. Les déficits courants des nouveaux États membres et des pays d'Europe du Sud-Est devraient rester relativement faibles et donc supportables, car les entrées de capitaux seront considérablement moins importantes à l'avenir que ce qu'elles étaient avant la crise. Cela suppose toutefois de revoir les modèles sous-jacents et de ne plus fonder la croissance sur la consommation et l'investissement extérieur, mais sur une production destinée à l'exportation et financée par l'épargne intérieure.

32. S'agissant des pays dont la croissance à l'avenir devra être davantage tirée par les exportations, il importe de prendre des mesures destinées à faciliter un tel ajustement, par exemple à poursuivre la libéralisation des échanges (et l'adhésion de non-membres à l'OMC), améliorer les infrastructures, développer l'enseignement et les qualifications, encourager l'innovation, simplifier les procédures de transit aux frontières, informatiser, simplifier et harmoniser les documents et les procédures de douane, et rendre l'environnement favorable aux investissements (notamment en renforçant les droits de propriété intellectuelle) afin d'attirer les investissements étrangers qui peuvent apporter les compétences nécessaires en matière de gestion et de technologie. Dans certaines de ces économies, les coûts unitaires du travail ont augmenté trop rapidement lors de la période d'expansion qui a précédé la crise, et des ajustements sont désormais nécessaires, que ce soit par le biais de la dépréciation monétaire lorsque cela est possible, de la déflation ou de l'augmentation du taux de croissance de la productivité.

33. Alors que les pays de la CEI dotés d'importantes ressources naturelles avaient dégagé des excédents courants représentant en moyenne 15 % de leur PIB en 2008, ces excédents ne représentaient plus que 3 % du PIB en 2009. Avec la reprise de la croissance mondiale, ils ont à nouveau augmenté et d'après les prévisions du FMI devraient s'établir en moyenne aux environs de 10 % du PIB en 2013, soit leur niveau de 2006. Pour continuer à se développer, ces économies doivent diversifier leurs exportations en faveur de produits à plus forte valeur ajoutée et d'activités créatrices d'emplois.

34. Pour un certain nombre d'économies émergentes, les envois de fonds de l'étranger représentent une part sensible du revenu national brut. En 2009, elles ont été d'après les statistiques officielles supérieures à 10 % du PIB en Albanie (10,9 %), en Bosnie-Herzégovine (12,7 %), en République de Moldova (23,1 %) et au Tadjikistan

(35,1 %). D'après d'autres estimations portant sur les années préalables à la crise, ils étaient d'une manière générale supérieurs à 10 % du PIB dans plusieurs pays de la CEE, notamment l'Arménie, la Géorgie, le Kirghizistan et l'Ouzbékistan. En fait, pour certains de ces pays, ces envois de fonds sont plus importants que les flux de capitaux privés ou l'aide étrangère. Au sein de la CEI, 31 millions de personnes sont parties chercher du travail dans d'autres pays. Les envois de fonds, en particulier en provenance de Fédération de Russie, ont diminué d'environ 30 % (ou 39 % par rapport à la tendance) au plus fort de la crise, et ont été l'une des principales courroies par lesquelles la crise a touché certaines de ces économies. En 2009, les envois de fonds ont diminué de 36 % en République de Moldova, 28 % au Kirghizistan et 31 % au Tadjikistan. Ils sont légèrement repartis à la hausse en 2010, mais sont restés nettement inférieurs au niveau de 2008. Les envois de fonds sont beaucoup moins importants pour un grand nombre de nouveaux États membres, même s'ils sont non négligeables.

V. Intégration économique et compétitivité dans la région de la CEE

35. Les économies de la CEE sont engagées dans un vaste processus d'intégration économique, aussi bien à l'échelle de la planète que de la région. En conséquence, leurs ratios commerce/PIB ont augmenté régulièrement au cours des vingt dernières années. Si l'intégration a provoqué une croissance sensible du PIB, elle a également provoqué une perte d'autonomie nationale dans un certain nombre de domaines d'activité au profit des forces plus générales de la «mondialisation». L'intégration au niveau mondial est principalement intervenue à l'occasion des cycles de négociation commerciale menés sous les auspices de l'OMC. L'achèvement du cycle actuel (Cycle de Doha), actuellement dans l'impasse, est l'un des objectifs déclarés clefs de la plupart des économies de la CEE. En règle générale, les périodes de difficultés économiques accompagnées de fort taux de chômage ne sont pas considérées comme propices à la poursuite de la libéralisation du commerce.

36. L'OMC compte actuellement 153 membres qui représentent 96 % de l'ensemble du commerce mondial. Toutefois, sept des pays membres de la CEI (Azerbaïdjan, Bélarus, Fédération de Russie, Kazakhstan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan) et trois pays d'Europe du Sud-Est (Bosnie-Herzégovine, Monténégro et Serbie) n'y ont pas encore accédé. La Russie est la plus importante économie émergente de la CEE et le seul membre du G-20 à ne pas être à l'OMC. L'intégration de ces anciens pays en transition à l'économie mondiale s'en est trouvée limitée. La Fédération de Russie a conclu des accords qui portent sur la plupart des aspects économiques de fond, et si certaines questions essentiellement politiques encore en suspens peuvent être réglées son adhésion à l'OMC serait extrêmement rapide.

37. Au sein de la CEE, l'intégration a principalement pris la forme d'accords commerciaux préférentiels. Tous les pays de la région sont parties à au moins un accord de ce type, à savoir en Europe occidentale l'Union européenne et l'Association européenne de libre-échange (AELE), en Amérique du Nord l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et en Europe du Sud-Est l'Accord de libre-échange d'Europe centrale (ALEEC). Pour ce qui est de la CEI, il s'agit notamment de la Communauté économique eurasienne et de l'Organisation de coopération économique. Près de la moitié du commerce des économies émergentes d'Europe s'effectue entre partenaires d'un accord commercial préférentiel (contre un tiers en moyenne dans le monde) mais dans certains cas l'application de ces accords laisse à désirer. Il existe également des accords préférentiels entre blocs régionaux, par exemple entre l'Union européenne et l'Accord de libre-échange d'Europe centrale, mais d'une manière générale ces différentes zones préférentielles sont intégrées

sur une base multilatérale et non discriminatoire dans le cadre de l'OMC. Ainsi, il n'existe pas d'accord préférentiel entre les États-Unis et l'Union européenne.

38. Tous les (anciens) pays en transition faisaient partie du Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM), préférentiel par nature. Toutefois, depuis 1989, les nouveaux États membres, les pays d'Europe du Sud-Est et les pays membres de la CEI se sont développés et regroupés chacun de leur côté, et l'intégration entre ces trois sous-régions est demeurée extrêmement faible. C'est tout particulièrement le cas en ce qui concerne les pays d'Europe du Sud-Est et de la CEI, à l'exception toutefois de la République de Moldova. Les pays de ces deux sous-régions ont des fondamentaux économiques sensiblement différents ainsi que des objectifs politiques et économiques propres en matière de commerce. Pour les pays d'Europe du Sud-Est, le principal objectif est le retour dans la région européenne et la préparation à l'adhésion à l'Union européenne alors que pour la CEI il s'agit en priorité de rétablir les importants liens commerciaux qui existaient du temps de l'Union soviétique de façon à promouvoir l'industrialisation et notamment la production manufacturière à forte valeur ajoutée. C'est ce qui explique les importantes différences de nature et de structure des initiatives commerciales au sein de ces deux sous-régions.

39. Une très grande partie des échanges des pays de la CEE se font avec d'autres pays de la région: 78 % – c'est-à-dire plus des trois quarts – de leurs exportations sont destinées à un autre pays de la région. Ce pourcentage est resté stable entre 2002 et 2008, mais a légèrement décliné en 2009 pour s'établir à 76 % en raison d'événements inhabituels dus à la crise financière. En 2008, 82 % des exportations des UE-17 (les UE-15 plus Malte et Chypre) étaient destinées à un autre pays de la CEE. Pour les autres sous-régions, les pourcentages étaient les suivants: 94 % pour les 10 nouveaux États membres, 57 % pour l'Amérique du Nord, 94 % pour l'Europe du Sud-Est, 84 % pour la CEI et 79 % pour les autres pays de la CEE.

40. Du fait des accords commerciaux préférentiels et de l'importance des distances en matière de commerce, les échanges intra sous-régionaux sont plus importants que les échanges entre sous-régions. Par exemple, en 2009, 72 % des exportations des pays d'Europe étaient destinées à d'autres partenaires européens et 48 % des exportations d'Amérique du Nord (y compris le Mexique, qui est membre de l'ALENA) restaient en Amérique du Nord. La CEI fait quelque peu exception étant donné que seulement 19 % des exportations des pays membres sont destinées à d'autres pays de la Communauté. Seuls 7 % des exportations d'Europe sont destinées à l'Amérique du Nord, alors que 18 % des exportations d'Amérique du Nord vont vers l'Europe. Néanmoins, les États-Unis représentent le principal marché à l'exportation de l'Union européenne, et inversement. Le commerce entre l'Amérique du Nord et la CEI est relativement faible: 5 % seulement des exportations de la CEI sont destinées à l'Amérique du Nord, et moins de 1 % des exportations d'Amérique du Nord sont destinées à la CEI. Du point de vue des échanges bilatéraux entre les États-Unis et la Fédération de Russie, aucun des deux partenaires ne fait partie des 10 principaux marchés à l'exportation de l'autre. Trois pour cent seulement des exportations de l'Europe vont vers la CEI alors qu'à l'inverse, 53 % des exportations de la CEI sont destinées à l'Europe. L'Union européenne est la principale source d'importations et destination d'exportations de la Fédération de Russie. Par ailleurs, le commerce intrarégional au sein de la CEI est en recul. Par exemple, les importations de Russie en provenance d'autres pays et de la CEI sont passées de 25,6 % du total en 2000 à seulement 13,7 % en 2008.

41. Les programmes unilatéraux de préférences mis en place par les économies avancées en faveur des pays en développement/en transition sont regroupés sous le terme de Système généralisé de préférences (SGP). Au sein de la CEE, les États-Unis d'Amérique, l'Union européenne, le Canada, la Norvège, la Suisse, la Fédération de Russie et la Turquie ont mis

en place de tels programmes. Sauf pour ce qui concerne ceux de la Fédération de Russie et de la Norvège, la plupart des économies émergentes d'Europe bénéficient d'un système généralisé de préférence (voire de programmes encore plus favorables comme les accords de stabilisation et d'association entre l'Union européenne et les pays d'Europe du Sud-Est ou les préférences commerciales autonomes pour la République de Moldova). Ces préférences ne concernent qu'un nombre limité de biens, entre un tiers et la moitié des exportations en règle générale. Ils ne prévoient pas de réciprocité (c'est-à-dire de réduction des droits de la part des pays en développement/en transition), mais comportent néanmoins un certain nombre de critères à respecter. Par exemple, à l'heure actuelle le Bélarus, le Tadjikistan et le Turkménistan ne peuvent bénéficier du Système généralisé de préférences mis en place par les États-Unis pour des motifs de propriété intellectuelle ou de normes de travail et l'Union européenne n'accorde plus de préférences généralisées au Bélarus pour des questions de normes de travail.

42. Au 1^{er} janvier 2011, avec l'adhésion de l'Estonie, la zone euro comptait 17 membres. L'ensemble des autres nouveaux États membres sont tenus d'adopter, un jour ou l'autre, l'euro, mais à l'heure actuelle aucun ne satisfait aux critères. Un certain nombre d'entre eux ont rattaché leur monnaie à l'euro depuis plusieurs années et bénéficieront probablement de l'adhésion à la monnaie unique qui devrait se traduire par une nouvelle réduction des taux d'intérêt et un accroissement des investissements étrangers directs. Les nouveaux États membres qui appliquent une politique de change flexible (Hongrie, Pologne, République tchèque et Roumanie) ont tiré parti de leurs capacités à déprécier leur monnaie, ce qui leur a évité d'agir sur les salaires au cours de la crise économique mondiale. À plus long terme, ils adhéreront à l'Union économique et monétaire européenne une fois que leur productivité aura augmenté et que le niveau des prix nominaux se sera rapproché de celui des autres pays. Le Royaume-Uni, qui n'appartient pas lui non plus à la zone euro, a lui aussi bénéficié considérablement de la possibilité qu'il avait de laisser sa monnaie se déprécier par rapport à l'euro.

43. On compte à l'heure actuelle cinq pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne, dont l'un (Islande) a décidé de présenter sa candidature après que la très forte déstabilisation de son système financier ait durement frappé son économie, relativement petite, en 2008-2009. Les autres pays candidats (Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Monténégro et Turquie) ont engagé le processus plus tôt. La Croatie pourrait devenir le vingt-huitième État membre en 2011. Les autres pays d'Europe du Sud-Est (Albanie, Bosnie-Herzégovine et Serbie) cherchent toujours à adhérer à l'Union. À l'heure actuelle, l'Albanie bénéficie d'un accord de stabilisation et d'association (qui prévoit généralement des exportations en franchise de droits et sans contingents pour la plupart des biens industriels et agricoles) alors que pour leur part la Bosnie-Herzégovine et la Serbie bénéficient d'accords commerciaux intérimaires plus limités en attendant la conclusion du processus de négociation d'un accord de stabilisation et d'association.

44. L'Union européenne et la Turquie ont conclu une union douanière qui exclut cependant certains secteurs tels que l'agriculture, les services ou les marchés publics, pour lesquels des négociations sont toutefois en cours. L'accord d'union douanière précise que la Turquie alignera ses normes industrielles sur les normes techniques de l'acquis communautaire. Il s'est traduit par un développement rapide des échanges et une accélération de la modernisation de l'industrie turque qui est ainsi devenue plus compétitive sur les marchés étrangers avec pour conséquence un développement des exportations. La Turquie a également signé des accords de libre-échange avec quatre des pays membres de l'Accord de libre-échange de l'Europe centrale (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie et ex-République yougoslave de Macédoine), avec l'Association européenne de libre-échange (Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse), ainsi qu'avec l'Égypte, la Géorgie, Israël, le Maroc, la Syrie, la Tunisie et l'Autorité palestinienne. Elle est engagée à l'heure actuelle dans des négociations avec d'autres pays méditerranéens en vue de créer une zone de

libre-échange euroméditerranéenne. L'Union européenne a accordé à la République de Moldova un accès quasiment en franchise de droits pour les produits non agricoles visés par les préférences commerciales autonomes dans le cadre de la politique européenne de bon voisinage.

45. L'Accord de libre-échange de l'Europe centrale a éliminé ou sensiblement réduit les droits sur les biens en provenance des pays participants, mais n'a pas aboli les contrôles douaniers aux frontières. Il a dans une large mesure éliminé un ensemble complexe d'accords bilatéraux peu clairs et difficiles à appliquer. Ses membres en sont l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la République de Moldova, le Monténégro, la Serbie et l'Administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo. Il a pour objectif de développer le commerce de biens et de services, d'encourager les investissements étrangers directs, de protéger les droits de propriété intellectuelle conformément aux normes internationales ainsi que d'harmoniser les règles de concurrence et les aides publiques. Il prévoit par ailleurs des procédures bien établies de règlement des différends. L'Accord est conforme aux règles et procédures de l'OMC et aux règlements de l'Union européenne et offre à ses Parties contractantes un cadre pour préparer leur adhésion à l'UE (ses membres fondateurs en sont aujourd'hui tous membres).

46. Après plusieurs tentatives de création d'une union douanière sur le territoire de la CEI, trois des pays membres de la Communauté (Biélorus, Fédération de Russie et Kazakhstan) ont adopté en juillet 2010 un Code douanier commun et se sont engagés à éliminer toutes leurs frontières communes en juillet 2011. L'un des principaux problèmes sera de faire en sorte que la Commission de l'Union douanière de ces trois pays devienne véritablement un mécanisme de règlement des différends, sans lequel aucune union douanière ne peut réussir. Par ailleurs, les Gouvernements des trois pays ont fait part de leur intention de renforcer leur intégration économique en établissant un espace économique commun en 2012. Ils ont également convenu en principe d'harmoniser un certain nombre de normes techniques, sanitaires et phytosanitaires qui seront similaires à celles de l'Union européenne étant donné que la Russie a déjà aligné ses normes sur celles de l'UE.

47. Historiquement, le succès de la mise en place durable d'accords commerciaux préférentiels a tenu dans une large mesure à la nature des échanges des différents partenaires – place respective des produits manufacturés et des produits de base; mesure dans laquelle les échanges sont équilibrés, que ce soit globalement ou par secteur (c'est-à-dire l'importance du commerce intrasectoriel), qualité des produits et structure géographique du commerce avant la conclusion de l'accord – ainsi qu'au type d'arrangements monétaires entre les partenaires, à la nature de leurs relations politiques, etc. En règle générale, les échanges commerciaux au sein de la CEI ne présentent pas les mêmes caractéristiques que les échanges en Europe occidentale avant la création de la Communauté européenne, et il existe donc de nombreuses raisons pour lesquelles l'Union européenne ne constitue peut-être pas un exemple particulièrement pertinent à suivre. Plus précisément, le commerce au sein de l'Union européenne, à l'époque comme aujourd'hui, concerne principalement les produits manufacturés alors que le commerce au sein de la CEI porte principalement sur les produits de base. En outre, dans l'Union européenne, une part significative des exportations et des importations d'un pays donné porte à peu près sur le même produit (c'est-à-dire qu'il existe un degré important de commerce intrasectoriel), ce qui n'est pas le cas dans la CEI. Ces différences ont des conséquences importantes sur l'intérêt et la nature d'un accord commercial régional.

48. L'intégration économique entre pays d'Asie centrale reste limitée en raison d'un certain nombre de facteurs institutionnels et économiques. Bien qu'il existe plusieurs vastes initiatives régionales, y compris celles administrées par la CEI, par la Communauté économique eurasiennne et par l'Organisation de coopération économique, les accords commerciaux dans la région sont en général bilatéraux, différenciés et se chevauchent, ce

qui a créé un enchevêtrement de règles commerciales souvent très compliquées, contradictoires et peu claires et donc difficiles à appliquer. Ces accords régionaux cherchent à relier des régimes commerciaux divers, qu'ils soient très libéralisés comme au Kirghizistan ou relativement restrictifs comme en Ouzbékistan en passant par les régimes relativement libéralisés d'Azerbaïdjan, du Kazakhstan et du Tadjikistan. Les possibilités commerciales sont également limitées par le manque de moyens de financement. En outre, l'infrastructure physique qui existait avant 1990 a été centralisée dans une structure en étoile, les pays étant reliés au centre de l'étoile mais pas entre eux. Des projets sont progressivement mis en place pour assurer des connections entre les «branches», mais il reste encore beaucoup à faire et ce manque d'infrastructures physiques constitue un obstacle supplémentaire au commerce intrarégional.

49. Compte tenu des facteurs susmentionnés, le commerce intrarégional reste limité et représente moins de 10 % du commerce total des pays d'Asie centrale. En outre, il est principalement le fait d'entreprises publiques, fréquemment dans le cadre d'accords intergouvernementaux qui portent sur un certain nombre de biens d'équipement et de ressources énergétiques. C'est pourquoi des produits qui occupent une place importante dans les exportations des pays concernés par le Programme spécial de l'ONU pour les économies des pays d'Asie centrale vers le reste du monde, tels que les fruits, les légumes et les véhicules, sont dans une large mesure exclus du commerce intrarégional. De plus, les exportations sont fortement concentrées à destination d'un petit nombre de pays, à savoir l'Allemagne, la Chine, la Fédération de Russie, la France, l'Italie et le Royaume-Uni, qui absorbent à eux seuls 62 % des exportations totales de biens des pays concernés par le Programme spécial.

50. Afin d'inverser ces tendances, ces pays ont adopté, à l'occasion de la Conférence ministérielle consacrée à l'aide au commerce tenue à Bakou les 1^{er} et 2 décembre 2010, un cadre commun destiné à encourager le commerce intrarégional. Ce cadre, tel qu'il est décrit dans la Déclaration ministérielle, a pour objectif de créer des synergies entre politiques commerciales nationales et régionales et d'assurer une plus grande intégration dans l'économie mondiale ainsi que dans l'initiative Aide pour le commerce de l'OMC dont, à l'exception de l'Afghanistan, tous les autres pays (tous membres de la CEE) ont jusqu'à l'heure actuelle été dans une large mesure exclus. Pour assurer comme il convient le suivi et l'appui des initiatives en matière de développement du commerce, la Conférence a créé un Conseil régional qui, en étroite coopération avec le Groupe de travail sur le commerce, rassemblera les bénéficiaires, les donateurs bilatéraux et multilatéraux et les organismes des Nations Unies s'occupant de questions commerciales afin que toutes les priorités régionales en matière de développement du commerce identifiées par les pays considérés bénéficient d'un appui approprié en termes de projets et de financement.

51. Si les accords commerciaux préférentiels ont contribué à l'intégration commerciale, celle-ci dépend fondamentalement de l'importance et de la qualité de l'infrastructure physique, notamment en matière de transport. Par exemple, la Commission européenne appuie le développement de l'infrastructure dans les nouveaux États membres au moyen de transferts ciblés du budget communautaire et de crédits à faible taux de la Banque européenne d'investissement. Elle coordonne par ailleurs la mise en place de grands couloirs de transport dans l'ensemble de la région. La CEE a appuyé la mise en place de ces couloirs en assurant leur prolongement jusqu'à la CEI et aux pays voisins afin de mettre en place des liaisons Europe-Asie efficaces. Ces liaisons se composent d'un certain nombre d'axes routiers et ferroviaires stratégiques et de terminaux essentiels.

52. Les coûts de transport sont particulièrement élevés dans les pays de la CEI qui sont enclavés ou à l'écart des principales routes commerciales, ou qui n'ont qu'une faible densité d'activité économique (comme en Asie centrale). En outre, il n'existe pas d'infrastructures modernes et les marchés des transports sont fragmentés, ce qui empêche

les économies d'échelle. De manière générale, il existe une «frontière virtuelle» entre l'Europe centrale et la CEI, les temps et coûts de transport par kilomètre augmentant au fur et à mesure que l'on va vers l'est. Ainsi, la vitesse moyenne du transport par rail (qui représente 90 % du transport de marchandises de la CEI) est de 60 km/h dans l'Union européenne et de 45 km/h seulement dans la CEI et l'écart est encore plus grand pour le transport par camion (70 km/h contre 37,5 km/h). La structure institutionnelle du réseau de transport en Asie centrale explique pour une bonne partie les coûts plus élevés. Le niveau relativement faible de la productivité du travail dans les chemins de fer montre qu'il existe des possibilités considérables d'amélioration dans un certain nombre d'économies émergentes de la CEI, concernant par exemple la structure de la propriété ainsi que les politiques en matière de prix. Dans la mesure où il est d'origine humaine, ce problème pourrait être plus facile à résoudre.

53. Une bonne infrastructure est un élément nécessaire mais non suffisant pour récolter les fruits du commerce. La facilitation du commerce et du transport au sein d'entités régionales comme aux frontières extérieures est tout aussi importante. L'OMC joue un rôle essentiel dans la facilitation du commerce international de biens et de services, et son action est complétée par la CEE qui administre 57 instruments juridiques de l'ONU concernant la facilitation du transport international et la réduction des barrières commerciales. La bonne application d'un certain nombre de ces instruments contribuerait à réduire les coûts commerciaux actuellement élevés dans la CEI.

54. Dans un grand nombre de pays de la CEI le commerce est gêné par des coûts administratifs élevés liés à l'importance de la documentation nécessaire pour exporter et importer. La plupart des pays d'Europe occidentale demandent trois à cinq documents pour importer ou exporter une cargaison normalisée de marchandises alors que l'Azerbaïdjan en réclame 14 pour importer et que le Kazakhstan en demande 10 pour exporter. Le rapport «Doing Business» de la Banque mondiale classe les pays du point de vue de la facilité du commerce sur la base des lourdeurs administratives liées au dédouanement (nombre de documents, etc.) et du temps nécessaire. Dans son rapport pour 2009, quatre des pays dans lesquels il est le plus difficile d'obtenir le dédouanement sont membres de la CEI (Azerbaïdjan, Kazakhstan, Ouzbékistan et Tadjikistan). Les différences en matière de normes techniques constituent également un obstacle au commerce, et la création de normes communes ou l'acceptation du principe de reconnaissance mutuelle des normes contribuerait donc à favoriser les exportations et à réduire le coût des importations. L'absence de progrès est fréquemment imputée à l'existence de groupes d'intérêts spéciaux, à la mauvaise gouvernance, à la corruption, ou simplement au fait que les autorités n'accordent pas à ces questions l'attention qu'il convient. Néanmoins, au cours des dernières années, un certain nombre de gouvernements d'Europe et d'Asie centrale ont introduit diverses réformes visant à améliorer les procédures douanières ce qui a permis d'accélérer le commerce transfrontalier et d'en réduire le coût. Les pays concernés appartiennent à l'Union européenne (Espagne, Lettonie, Lituanie, Portugal et Slovaquie) ou bien sont des économies émergentes d'Europe (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Monténégro) ou de la CEI (Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan et Ukraine).

55. L'intégration économique des pays enclavés de la CEE a profité des progrès réalisés s'agissant de réduire les coûts de passage aux frontières et de transport dans des pays voisins ou des pays de transit jusqu'à la destination finale. L'un des principaux accords à cet égard est la Convention internationale du transport international de marchandises (Convention TIR) administrée par la CEE. Elle est d'une portée mondiale et l'ensemble des pays de la CEE à l'exception de l'Islande y sont parties contractantes. La Convention n'est toutefois pas appliquée en Amérique du Nord. Pour l'essentiel, elle permet de sceller un conteneur dans le pays exportateur et de le maintenir scellé jusqu'à destination.

VI. Considérations concernant le rôle des femmes et la compétitivité

56. Si l'on veut produire le maximum et être davantage compétitif sur les marchés mondiaux, il faut utiliser pleinement et efficacement toutes les ressources en matière de travail. Des politiques macroéconomiques qui assurent le plein-emploi sont donc indispensables, comme le sont également des politiques destinées à éliminer toute forme d'obstacles ethniques ou fondés sur le sexe et toute distorsion sur les marchés telle que les discriminations à l'emploi et la ségrégation par le travail. Dans la région de la CEE, les femmes ont un taux d'activité économique inférieur à celui des hommes, occupent une moins grande diversité d'emplois, effectuent un nombre d'heures de travail rémunérées moins élevé (en raison de la forte prévalence du travail à temps partiel) et interrompent plus fréquemment leur carrière, en grande partie en raison de leurs responsabilités familiales. Ces différences non seulement se traduisent par une production économique plus faible, mais également posent des questions d'équité étant donné qu'elles s'accompagnent de revenus moins importants (écarts de rémunérations entre les femmes) et par un déroulement de carrière plus lent, avec à terme des pensions de retraite moins élevées.

57. Le revenu national des pays de la CEE et les niveaux de vie dans la région pourraient augmenter si les femmes participaient davantage au marché du travail formel et si les emplois qu'elles occupaient n'étaient pas en majorité un petit nombre d'emplois souvent peu rémunérés. Le ratio emploi/population (de plus de 25 ans) en 2008 dans la CEE était de 51 % pour les femmes et de 69 % pour les hommes. La moitié des femmes qui travaillent dans l'Union européenne travaillent soit dans l'enseignement et la santé (34 %) soit dans la vente de gros et le commerce (17 %) alors que la moitié des emplois occupés par les hommes sont dans le secteur manufacturier (22 %), le commerce de gros et de détail (14 %) et le BTP (13 %). Ces différences tiennent à des stéréotypes liés à l'éducation et au rôle des hommes et des femmes dans la société. Les choix en matière d'études sont fortement biaisés: les femmes représentent la grande majorité (les trois quarts) des étudiants dans le domaine de la santé et de l'action sociale, mais une minorité seulement (un quart) des étudiants en ingénierie, production et travaux publics. L'un des domaines dans lesquels la parité a été dans une large mesure réalisée dans la région de la CEE est celui du taux d'achèvement des études secondaires. En fait, les femmes commencent même à être plus nombreuses que les hommes dans l'enseignement supérieur.

58. Le progrès technologique sera un facteur clef de la progression des niveaux de vie dans la région de la CEE au cours des prochaines décennies. De nombreuses politiques peuvent être mises en œuvre pour élaborer et appliquer de nouvelles technologies destinées à rendre l'économie plus dynamique et plus compétitive. La première de ces politiques consiste à accroître le niveau d'éducation de la population: l'éducation est en bonne partie un bien public, et nécessite donc des financements publics importants. La recherche-développement a également fréquemment besoin de fonds publics compte tenu du fait qu'il s'agit d'un bien public et des externalités qui entrent en jeu, et la fiscalité comme les subventions peuvent être utilisées pour encourager le secteur privé. Compte tenu des profonds changements de structure industrielle qui seront nécessaires pour faire face aux changements climatiques au cours des prochaines décennies, les politiques destinées à promouvoir l'innovation doivent s'inscrire dans un cadre technologique qui tienne compte des problèmes climatiques et énergétiques. La Stratégie Europe 2020 pour une croissance et des emplois durables de l'Union européenne aborde ces questions et offre un cadre que d'autres économies pourraient étudier. Toutefois, sa mise en œuvre concrète sera essentielle, étant donné que les objectifs de la Stratégie de Lisbonne, adoptée précédemment, n'ont dans une large mesure pas été atteints.